

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 mars 2016

L'an deux mil seize, le jeudi dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : M. Éric PHILIPPE, M. Bertrand RETOUT, M. Patrick ROBIN, Mme Isabelle QUINTARD, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, Mme Isabelle LEMERCIER, M. Philippe CAUVILLE, M. Alain DOUBLET, M. Didier CUVILLY, Mme Émilie LEMERCIER, Mme Maryse TREHIN.

Absents : Mme Chantal DONCKELE, Mme Marie GUENET.

Secrétaire de séance : M. Éric PHILIPPE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

Demande de subvention sur la réserve parlementaire de la Sénatrice

M. le Maire rappelle que suite à la convention signée avec le CAUE, il a été décidé d'aménager le cœur de village. Ces travaux concernent la création d'un chemin d'accès piétonnier et cyclable sécurisé le long de la D7 reliant la salle polyvalente au parking de la Mairie ; ainsi que la création d'un chemin d'accès en pente douce pour les personnes à mobilité réduite et d'une plateforme de retournement. Ceci sera réalisé pour une meilleure accessibilité à la Mairie.

Il informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Catherine MORIN-DESSAILLY, sénatrice de Seine-Maritime, peut être sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande à Mme. la Sénatrice une attribution d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire,
- Autorise M le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette demande.

Demande de Subvention au Département – Chemins d'accès sécurisés et Accessibilité

Suite à la convention signée avec le CAUE sur une réflexion paysagère des bâtiments et espaces communaux, M le Maire informe du résultat de la convention au conseil municipal.

Il propose de retenir de cette convention pour la deuxième tranche :

- La mise aux normes pour l'accessibilité des locaux incluant un chemin d'accès en pente douce et d'une plateforme de retournement pour les personnes à mobilité réduite ;
- La création d'un chemin d'accès sécurisé piétonnier et cyclable le long de la D7 reliant la salle polyvalente au parking de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les propositions de travaux notées ci-dessus ;
- Demande à M le Maire de faire établir les devis nécessaires à ces réalisations ;
- Demande au département l'obtention d'une subvention au titre du Contrat de Proximité et de Solidarité;

- Autorise M le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Demande de Subvention DETR – Chemins d'accès sécurisés et Accessibilité

Suite à la convention signée avec le CAUE sur une réflexion paysagère des bâtiments et espaces communaux, M le Maire informe du résultat de la convention au conseil municipal.

Il propose de retenir de cette convention pour la deuxième tranche :

- La mise aux normes pour l'accessibilité des locaux incluant un chemin d'accès en pente douce et d'une plateforme de retournement pour les personnes à mobilité réduite ;
- La création d'un chemin d'accès sécurisé piétonnier et cyclable le long de la D7 reliant la salle polyvalente au parking de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les propositions de travaux notées ci-dessus ;
- Demande à M le Maire de faire établir les devis nécessaires à ces réalisations ;
- Demande à l'Etat l'obtention d'une subvention au titre de la DETR ;
- Autorise M le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT